



Bordeaux, le 6 février 2019

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Inauguration de la 23ème Maison de services au public en Gironde

Didier LALLEMENT, préfet de la Gironde, représenté par Eric SUZANNE, référent ruralité et sous-préfet de Langon et Christine BOST, maire d'Eysines, ont inauguré ce jour la Maison de services (MSAP) au public d'Eysines. C'est la 23ème du genre en Gironde.

**Espaces mutualisés de services au public** labellisés par les préfets de département, les Maisons de services au public ont vocation à délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. Elles répondent en cela aux besoins des citoyens éloignés des opérateurs publics.

En un lieu unique, **les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne** : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, titres dématérialisés, etc. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, les Maisons de services au public articulent **présence humaine et outils numériques**.

La Maison de services au public d'Eysines, labellisée par l'État en septembre dernier, regroupe sur un même lieu les services de la CAF, Pôle Emploi ainsi que des associations (AGEP, AGIR ABCD, CLCV, etc), des conciliateurs de justice, le délégué police-population, des écrivains publics de la Croix rouge, des psychologues, la Mission locale Technowest, etc.

Elle rayonne sur un large périmètre puisque outre, ses propres habitants, ce sont ceux de Blanquefort, Le Haillan, St Médard en Jalles, Mérignac et le Médoc qui recourent à ses services.

L'État participe aux frais de fonctionnement à hauteur de 15000€ au titre du fonds d'aménagement du territoire (FNADT) et 15000 € au titre du fonds inter-opérateurs (FIO). Il entend ainsi favoriser l'accès des populations aux services publics dans les zones rurales ou urbaines éloignées.

Vous pouvez obtenir plus d'information sur les MSAP en vous rendant sur les sites [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr) et [www.cget.gouv.fr](http://www.cget.gouv.fr).